

SAS PACIFIC HOLDING

62 Impasse DES TROIS POINTES 34980 SAINT GELY DU FESC FRANCE

Exercice du **01/01/2022** au **31/12/2022**

Certifié conforme
par le Président

DocuSigned by:

A2C14E8B00904D1...

COMPTES ANNUELS

- COMPTE DE RESULTAT -

PACIFIC HOLDING

du 01/01/2022 au 31/12/2022

			Total	N-1
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				4 200
Autres produits			104	
Total des produits d'exploitation I (1)			104	4 200
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)			2 760	21 449
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provi...				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov...				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux p...				
Autres charges				
Total des charges d'exploitations II (2)			2 760	21 449
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-2 656	-17 249
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...				
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)				

- COMPTE DE RESULTAT -

PACIFIC HOLDING

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Total	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)	201 554	191 294
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	201 554	191 294
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-201 554	-191 294
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-204 210	-208 543
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels VI		
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 800	6 900
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VII	1 800	6 900
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	-1 800	-6 900
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	-206 010	-215 443
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

PACIFIC HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 11.350.000 euros
Siège social : 62 impasse des Trois Pointes, Parc d'activité de La Tour de Lauzard
34980 – Saint-Gely-du-Fesc
819 139 882 RCS Montpellier
(la « **Société** »)

ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 15 DECEMBRE 2023

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

AUGMENTATION DE CAPITAL

DISSOLUTION

Les associés de la Société :

- le fonds professionnel de capital investissement **FPCI WCP #2**, représentée par sa société de gestion Weinberg Capital Partners, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 1, rue Euler – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 481 485 738, elle-même représentée par Monsieur Philippe KLOCANAS, dûment habilité aux fins des présentes ;
- le fonds professionnel de capital investissement **FPCI France Investissement Croissance 5**, représentée par sa société de gestion Bpifrance Investissement, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 27 avenue du Général Leclerc – 94700 Maisons-Alfort, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 433 975 224, elle-même représentée par Monsieur Alexandre OSSOLA, dûment habilité aux fins des présentes ;
- **SORIDEC 2**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 183, avenue Henri BECQUEREL – 34000 Montpellier, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 533 863 551, représentée par IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 18 place Dupuy – 31000 Toulouse, elle-même représentée par Monsieur Eric CANDELIER dûment habilité aux fins des présentes ;
- **Monsieur Gilles PIETTE**, né le 30 novembre 1957 à Mayenne (53) et demeurant 8 allée des mésanges, 34 790 GRABELS ;
- **PACIFIC ASSOCIES 1**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 62 impasse des Trois Pointes - 34980 Saint-Gely-du-Fesc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 819 062 555, représentée par Monsieur Gilles PIETTE, dûment habilité aux fins des présentes ;
- **PACIFIC ASSOCIES 2**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 62 impasse des Trois Pointes - 34980 Saint-Gely-du-Fesc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 819 091 489, représentée par Monsieur Gilles PIETTE, dûment habilité aux fins des présentes ;

- **MJI CONSEIL**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 8 allée des Mesanges – 34790 Grabels, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 807 521 257, représentée par Monsieur Gilles PIETTE, dûment habilité aux fins des présentes ;
- **IRDI SORIDEC**, société anonyme à conseil d'administration au capital de 61.288.200 euros dont le siège social est situé 18 place Dupuy – 31080 Toulouse, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 321 969 297, représentée par IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 18 place Dupuy – 31000 Toulouse, elle-même représentée par Monsieur Eric CANDELIER dûment habilité aux fins des présentes,

Seuls associés de la Société, propriétaires des 11.350.000 actions composant le capital social de la Société, ensemble, les « **Associés** »,

Après avoir rappelé :

qu'aux termes de l'article 15.3.3 des statuts de la Société, il est stipulé que « *Les associés peuvent également être consultés par la signature d'un acte, ou de plusieurs actes rigoureusement identiques, signé(s) par l'ensemble des associés ayant un droit de vote, avec mention de la communication préalable, s'il y a lieu, des documents nécessaires ou sur lesquels porte la décision.* »,

que les Commissaires aux comptes de la Société, la société ADVOLIS et la société LINK-AUDIT ont été préalablement informées des présentes,

que le Président a mis à la disposition des Associés les documents suivants :

- les statuts de la Société ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- les rapports du Président ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux ;
- les rapports spéciaux des Commissaires aux comptes,

et reconnaissant avoir reçu la totalité des documents et informations dont la communication est rendue obligatoire par les dispositions légales, réglementaires ou statutaires applicables et ainsi pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause sur les décisions figurant à l'ordre du jour,

ont pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président ;
2. Affectation du résultat ;
3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
4. Augmentation du capital de la Société par émission de 4.129.035 actions ordinaires nouvelles de la Société ;
5. Suppression du droit préférentiel des associés au titre de l'augmentation du capital de la Société ;
6. Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital de la Société ;
7. Modification corrélative des statuts de la Société ;
8. Délégation de compétence au Président à l'effet de décider d'une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce / conditions et modalités ;
9. Dissolution anticipée de la Société ;

10. Nomination d'un liquidateur, fixation de sa rémunération et détermination de ses obligations et pouvoirs ;
11. Fixation du siège de la liquidation ;
12. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président

Les Associés, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuvent les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils leur ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de (206.010) euros.

Les Associés approuvent également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, les Associés donnent au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les Associés prennent actes, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 un montant de 155.248 euros a été enregistré au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visée à l'article 39,4 du Code général des impôts et approuvent ces dépenses ou charges.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

Les Associés décident d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (206.010) euros de la manière suivante :

Origine

- **Report à nouveau antérieur : (15.566.856) euros ;**
- **Résultat déficitaire de l'exercice : (206.010) euros.**

Affectation

Prélèvement sur les réserves :

- **Prélèvement sur la réserve légale, soit 26.174 euros ;**
- **Prélèvement sur le poste « primes d'émission, de fusion et d'apport », soit 139.688 euros.**

Report à nouveau :

- **Au report à nouveau, soit (40.148) euros (i.e. (206.010) + 26.174 + 139.688 euros).**
- **Solde du report à nouveau, soit (15.607.003) euros.**

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

TROISIEME DECISION

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées

Les Associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prennent acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

QUATRIEME DECISION

Augmentation du capital de la Société par émission de 4.129.035 actions ordinaires nouvelles de la Société

Les Associés, connaissance prise du rapport du Président et des rapports spéciaux du Commissaire aux comptes,

constatant que le capital social de la Société est intégralement libéré,

décident de procéder à une augmentation de capital en numéraire, réservée à des personnes dénommées, par émission de 4.129.035 actions ordinaires nouvelles de 1 € de valeur nominale chacune (l'« **Augmentation de Capital** »).

Les actions ordinaires nouvelles seront émises au prix de souscription unitaire de 1 € (1 € de valeur nominale chacune), correspondant à une souscription d'un montant total de 4.129.035 €, et seront libérées en numéraire sur le compte spécial ouvert au nom de la Société dans les livres de Qonto dont les coordonnées seront communiquées aux souscripteurs ou par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible sur la Société, en totalité lors de la souscription.

Les souscriptions seront reçues au siège social (ou à tout autre endroit choisi par le Président) à compter de ce jour et jusqu'au 31 décembre 2023 (inclus). Cependant, la période de souscription se trouvera close par anticipation dès lors que tous les droits de souscription auront été exercés.

L'Augmentation de Capital sera définitivement réalisée lorsque la totalité des actions ordinaires nouvelles aura été souscrite et libérée.

Si les souscriptions reçues n'ont pas absorbé la totalité de l'Augmentation de Capital, le Président pourra limiter le montant de l'Augmentation de Capital au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'Augmentation de Capital.

Les actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre de l'Augmentation de Capital seront soumises à toutes les dispositions statutaires et porteront jouissance à compter de la date de réalisation définitive de l'Augmentation de Capital.

Les Associés, confèrent tous pouvoirs au Président pour procéder à la réalisation matérielle de l'Augmentation de Capital, modifier la date d'ouverture de la période de souscription, modifier si nécessaire la date de clôture, décider de la clôture anticipée de la période de souscription, recueillir les souscriptions, arrêter le montant des créances qui seraient compensées dans le cadre de l'Augmentation de Capital, constater toute libération par versement en numéraire (y compris par voie de compensation avec une créance certaine, liquide et exigible), limiter le cas échéant le montant de l'Augmentation de Capital en cas d'insuffisance des souscriptions dans les conditions indiquées ci-avant, procéder à toute

modification des statuts résultant de la réalisation de l'Augmentation de Capital et, plus généralement, prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital.

Les Associés déclarent que cette opération d'augmentation de capital n'aura pas d'incidence sur les droits des porteurs des actions de préférence de catégorie 1 (les « **AP 1** ») et des actions de préférence de catégorie 2 (les « **AP 2** ») de la Société qui ne seraient pas prévues dans les termes et conditions desdites AP 1 et AP 2 stipulés dans les statuts de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

CINQUIEME DECISION

Suppression du droit préférentiel des associés au titre de l'augmentation de capital de la Société

Les Associés, connaissance prise du rapport du Président et des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes,

décident de supprimer le droit préférentiel de souscription des associés de la Société au titre de l'Augmentation de Capital afin de la réserver exclusivement et dans les proportions ci-après, aux bénéficiaires suivants :

Souscripteur	Nombre d'actions ordinaires dont la souscription est réservée	Montant de souscription
FPCI WCP #2	2.897.851	2.897.851 €
FPCI France Investissement Croissance 5	965.950	965.950 €
SORIDEC 2	95.167	95.167 €
IRDI SORIDEC	38.067	38.067 €
Gilles PIETTE	132.000	132.000 €
TOTAL	4.129.035	4.129.035 €

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

SIXIEME DECISION

Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital de la Société

Les Associés, connaissance prise de :

- des arrêtés des encours des créances certaines, liquides et exigibles détenues par FPCI WCP #2, FPCI France Investissement Croissance 5, SORIDEC 2, IRDI SORIDEC et Monsieur Gilles PIETTE contre la Société établis par le Président en date de ce jour et certifiés par les Commissaires aux comptes de la Société ;
- des bulletins de souscription de FPCI WCP #2, FPCI France Investissement Croissance 5, SORIDEC 2, IRDI SORIDEC et Monsieur Gilles PIETTE portant sur la souscription de l'intégralité des 4.129.035 actions ordinaires de la Société à émettre dans le cadre de

l'Augmentation de Capital telle que décidé aux termes de la quatrième décision ci-dessus, dans les proportions mentionnées dans le tableau figurant dans la cinquième décision ci-dessus ;

- la libération par chaque souscripteur des sommes correspondant au montant de sa souscription, soit un montant global de 4.129.035 euros, par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, ainsi que l'atteste(nt) le(s) certificat(s) et le(s) rapport(s) émis en date de ce jour par les Commissaires aux comptes de la Société conformément aux dispositions de l'article L.225-146 du Code de commerce,

constatent que l'Augmentation de Capital a été intégralement souscrite et libérée pour un montant total de 4.129.035 euros, que la période de souscription se trouve close par anticipation, et qu'en conséquence de ce qui précède, l'Augmentation de Capital est ainsi définitivement réalisée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

SEPTIEME DECISION

Modification corrélative des statuts de la Société

Les Associés, connaissance prise du rapport du Président, décident, en conséquence de l'adoption des quatrième, cinquième et sixième décisions ci-dessus,

de modifier l'article 6 des statuts de la Société intitulé « Capital Social », désormais rédigé comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de quinze millions quatre cent soixante-dix-neuf mille trente-cinq euros (15.479.035 €). Il est divisé en quinze millions quatre cent soixante-dix-neuf mille trente-cinq (15.479.035) actions d'un euro (1€) de valeur nominale chacune, libérées en totalité.

Sur ces quinze millions quatre cent soixante-dix-neuf mille trente-cinq (15.479.035) actions :

- (i) *quinze millions quatre mille trente-cinq (15.004.035) actions sont des actions ordinaires (les « **Actions Ordinaires** ») ;*
- (ii) *trois cent soixante-quinze mille (375.000) actions sont des actions de préférence de catégorie 1 (les « **AP 1** ») ; et*
- (iii) *cent mille (100.000) actions sont des actions de préférence de catégorie 2 (les « **AP 2** »).*

Les AP 1 et les AP 2 confèrent les mêmes droits que les Actions Ordinaires, sous réserve des stipulations des Articles 10.2, 18 et 19 des présents statuts. »,

de conférer tous pouvoirs au Président à l'effet de certifier les statuts mis à jour et d'effectuer toutes les formalités de publicité, démarches, dépôts et, plus généralement, tout ce qu'il jugera nécessaire ou utile dans ce cadre.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

HUITIEME DECISION

Délégation de compétence au Président à l'effet de décider d'une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce / conditions et modalités

Les Associés, connaissance prise du rapport du Président et des rapports spéciaux du Commissaire aux comptes,

afin de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce,

décident d'autoriser le Président à procéder à une augmentation du capital social de la Société en numéraire dans la limite de 3 % du capital social tel qu'il existera au jour de l'émission, par la création d'actions nouvelles de la Société, à libérer intégralement en numéraire, par versement en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

Les Associés décident de déléguer au Président tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des titres, et plus précisément pour :

- mettre en place, s'il l'estime opportun, un plan d'épargne d'entreprise (« PEE ») dans les conditions prévues par la réglementation,
- réaliser, après la mise en place du PEE, dans un délai maximal de cinq ans à compter de la présente décision, l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des associés est supprimé,
- fixer, le prix définitif d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail,
- fixer, s'il y a lieu, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée,
- fixer le montant de chaque émission, décider la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles,
- fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ; recueillir les souscriptions,
- fixer dans la limite légale de trois (3) ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription, étant précisé que, conformément aux dispositions légales, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur,
- recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elles soient effectuées par versement en numéraire ou par compensation de créances, le cas échéant, arrêter le solde du compte-courant du souscripteur par compensation,
- déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement,
- procéder au profit des mêmes bénéficiaires à des attributions gratuites d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, sous réserve que l'avantage en résultant n'excède pas, selon la modalité choisie, les limites fixées par la loi,
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites en vertu de la présente délégation,
- imputer s'il y a lieu les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au niveau minimum requis par la loi,

- passer et conclure toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés,
- procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives,
- et, d'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La délégation ainsi conférée au Président est valable à compter de la date des présentes pour une durée de dix-huit (18) mois.

Les Associés décident de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre réservé aux associés au profit des salariés ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise qui serait établi par la Société dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Cette décision est rejetée à l'unanimité des Associés.

NEUVIEME DECISION

Dissolution anticipée de la Société

Les Associés, connaissance prise du rapport du Président, décident de prononcer la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

Conformément à la loi, la Société subsistera, pour les besoins de la liquidation, jusqu'à la clôture de celle-ci.

Pendant la période de liquidation, la dénomination sociale de la Société, suivie de la mention « société en liquidation », ainsi que le nom du liquidateur figureront sur les actes et documents destinés aux tiers.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

DIXIEME DECISION

Nomination d'un liquidateur

Les Associés nomment en qualité de liquidateur de la Société, pour la durée de la liquidation,

Monsieur Gilles PIETTE, né le 30 novembre 1957 à Mayenne (53) et demeurant 8 allée des mésanges, 34 790 GRABELS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Les Associés décident que le liquidateur aura droit, en contrepartie de ses fonctions, à une rémunération de 1.000 euros. Il pourra en outre prétendre au remboursement des frais qu'il aura avancés ou exposés dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, sur présentation de justificatifs.

Les Associés mettent fin aux fonctions des organes de direction de la Société à compter de ce jour à l'exception de celles des Commissaires aux comptes dont la mission perdura jusqu'à la liquidation de la Société.

Le liquidateur ainsi nommé devra réunir les associés de la Société dans les six mois de la date de ce jour, à l'effet de leur faire un rapport sur la situation active et passive de la Société sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Le liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Il sera tenu de réunir les associés au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, en vue de statuer sur les comptes annuels et de donner toutes autorisations éventuellement nécessaires.

En fin de liquidation, le liquidateur consultera les Associés pour tout moyen autorisé par les statuts de la Société (dont « *la signature d'un acte, ou de plusieurs actes rigoureusement identiques, signé(s) par l'ensemble des associés ayant un droit de vote, avec mention de la communication préalable, s'il y a lieu, des documents nécessaires ou sur lesquels porte la décision.* » mentionnée à l'article 15.3.3 des statuts de la Société) afin de statuer sur le compte définitif, sur le quitus de sa gestion et la décharge de son mandat et pour constater la clôture de la liquidation.

Monsieur Gilles PIETTE déclare accepter les fonctions de liquidateur qui lui sont confiées aux termes de la présente décision et n'être frappé d'aucune des interdictions prévues par les dispositions de l'article L.237-4 du Code de commerce de nature à lui en empêcher l'exercice.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

ONZIEME DECISION

Fixation du siège de la liquidation

Les Associés décident que la correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées au siège social de la Société qui reste fixé au : 62 impasse des Trois Pointes, Parc d'activité de La Tour de Lauzard - 34980 Saint-Gely-du-Fesc.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

DOUZIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

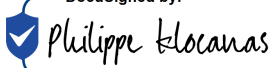
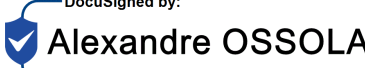
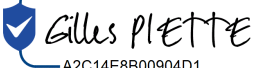
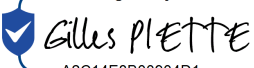
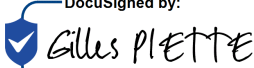
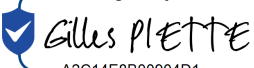
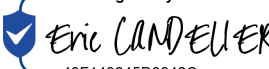
Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte pour accomplir toutes formalités légales.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les signataires sont convenus de signer électroniquement le présent acte sous seing privé conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire DocuSign, les signataires s'accordant pour

reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature dudit acte sous seing privé par le prestataire DocuSign.

FPCI WCP #2 représentée par Weinberg Capital Partners, elle-même représentée par Monsieur Philippe KLOCANAS DocuSigned by:  22287F6A06DC4F9...	FPCI France Investissement Croissance 5 représentée par Bpifrance Investissement, elle-même représentée par Monsieur Alexandre OSSOLA DocuSigned by:  3FE71111BE03495...
SORIDEC 2 représentée par IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT, elle-même représentée par Monsieur Eric CANDELIER DocuSigned by:  49F149245D8842C...	Monsieur Gilles PIETTE DocuSigned by:  A2C14E8B00904D1...
PACIFIC ASSOCIES 1 représentée par Monsieur Gilles PIETTE DocuSigned by:  A2C14E8B00904D1...	PACIFIC ASSOCIES 2 représentée par Monsieur Gilles PIETTE DocuSigned by:  A2C14E8B00904D1...
MJI CONSEIL représentée par Monsieur Gilles PIETTE DocuSigned by:  A2C14E8B00904D1...	IRDI SORIDEC représentée par IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT, elle-même représentée par Monsieur Eric CANDELIER DocuSigned by:  49F149245D8842C...

SAS PACIFIC HOLDING

62 Impasse DES TROIS POINTES 34980 SAINT GELY DU FESC FRANCE

Exercice du **01/01/2022** au **31/12/2022**

Certifié conforme
par le Président

DocuSigned by:
 Gilles PLETTE
A2C14E8B00904D1...

COMPTES ANNUELS

- BILAN ACTIF -

PACIFIC HOLDING

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations	11 450 000	11 450 000		
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	11 450 000	11 450 000		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	3 972 572	3 972 572		
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 972 572	3 972 572		
TOTAL ACTIF GENERAL	15 422 572	15 422 572		
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

- BILAN PASSIF -

PACIFIC HOLDING

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 11350000)	11 350 000	11 350 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	139 688	139 688
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	26 174	26 174
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-15 566 855	-15 351 413
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-206 010	-215 443
Situation Nette	-4 257 004	-4 050 993
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-4 257 004	-4 050 993
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 779	2 779
Emprunts et dettes financières divers (3)	4 229 206	4 024 172
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 318	17 142
Dettes fiscales et sociales	8 700	6 900
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	4 257 004	4 050 993
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL		
Renvois :		
(1) Dettes :		
	à Plus d'un an	
	à moins d'un an	
	4 257 004,00	4 034 894,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

SAS PACIFIC HOLDING

62 Impasse DES TROIS POINTES 34980 SAINT GELY DU FESC FRANCE

Exercice du **01/01/2022** au **31/12/2022**

Certifié conforme
par le Président

DocuSigned by:
 *Gilles PLETTE*
A2C14E8B00904D1...

ANNEXE COMPTABLE

PACIFIC HOLDING

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 0€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte nette comptable de -206 010€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022

. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

La société PACIFIC HOLDING étant la holding d'une entité en procédure de liquidation, les comptes annuels ont été arrêtés en valeur liquidative conduisant à déprécier les actifs sur la base de leur valeur réalisable.

Informations relatives au bilan

ACTIF

Immobilisations

Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue

. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Fond Commercial		-	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles		-	-	-	-	-
Total Immobilisations Incorporelles (I)		-	-	-	-	-
Terrain		-	-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels		-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers		-	-	-	-	-
Matériel de transport		-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier		-	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers		-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-	-
Avances et acomptes		-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)		-	-	-	-	-
Total Général (I + II)		-	-	-	-	-

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

Immobilisations Financières	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation n	Acquisition n	Virement s	Cessions / Rebuts	
Participations évaluées selon méthode équivalence		-	-	-	-	-
Autres participations	11 450 000	-	-	-	-	11 450 000
Autres titres immobilisés		-	-	-	-	-
Prêts & Autres Immobilisations financières		-	-	-	-	-
Total Général	11 450 000	-	-	-	-	11 450 000

Amortissements :

Amortissements	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Amortissement	Amortissement	
Incorporelles	-	-	-	-
Corporelles	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Durées d'amortissement :

Immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire / Dégressif	20 à 50 ans
Matériel et Outillage	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Matériel de Transport	Linéaire / Dégressif	4 à 5 ans
Matériel de Bureau	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire / Dégressif	10 ans
Installations générales	Linéaire / Dégressif	10 à 20 ans

Dépréciations :

Dépréciation Actif Immobilisé	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Dépréciation	Dépréciation	
Incorporelles	-	-	-	-
Corporelles	-	-	-	-
Financières	11 450 000	-	-	11 450 000
TOTAL	11 450 000	-	-	11 450 000

Dépréciation Actif Immobilisé	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Dépréciation	Dépréciation	
Stocks et encours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Actifs	3 972 572	-	-	3 972 572
TOTAL	3 972 572	-	-	3 972 572

Produits à Recevoir :

Produits à Recevoir		Montant
Intérêts Courus	Immobilisations Financières	-
	Participation Groupe	-
	Participation Hors Groupe	-
	Clients	-
	Associés	-
	Valeurs Mobilières de Placement	-
Autres Produits	Facture à Établir	-
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	-
	Personnel	-
	Sécurité Sociale	-
	État	-
	Divers	-
Total		-

État des Créances :

ETAT DES CREANCES		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		-	-	-
Clients douteux ou litigieux		-	-	-
Autres créances clients		-	-	-
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée		-	-	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
	Divers	-	-	-
Groupe et associés		3 972 572	3 972 572	-
Débiteurs divers		-	-	-
Charges constatées d'avance		-	-	-
Totaux		3 972 572	3 972 572	-

VALEURS MOBILIÈRES

Valeurs Mobilières de Placement	N	N - 1
Valeurs Mobilières de Placement	-	-
Banques	-	-
Total	-	-

PASSIF**Capitaux propres :**

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	11 350 000	1,00
Actions ou parts émises pendant l'exercice	0	
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		0
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	11 350 000	1,00

Provisions pour Risques et Charges :

PROVISIONS	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immos	-	-	-	-
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	-	-	-	-
Provision pour charges soc. et fisc. sur congés à payer	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-
TOTAUX	-	-	-	-

État des Dettes :

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	+ 1an, 5 ans au +	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine	2 779	2 779	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	16 318	16 318	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
T.V.A.	-	-	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	8 700	8 700	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	4 229 206	4 229 206	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	4 257 004	4 257 004	-	-

Charges à Payer :

Charges à Payer :		Montant
Congés payés	Congés payés	-
	Charges sociales	-
	Charges fiscales	-
Intérêts Courns	Emprunts et Dettes	-
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	-
	Banques	-
Autres Charges	Concours bancaires courants	-
	Factures à recevoir	13 680
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	-
	Organismes Sociaux	-
	Autres charges fiscales	-
	Divers	-
Total		13 680

Compte de Résultat :**Chiffre d'affaires :**

		CA HT France	CA HT Export et intra-communautaire	Total
Marchandises		-	-	-
Production	Biens	-	-	-
	Services	-	-	-
Chiffre d'affaires total		-	-	-

Impôts sur les sociétés :

	Avant IS	Impôt Taux Réduit	Impôt Taux Normal	Résultat Net
Résultat Courant	-204 210			
Résultat Exceptionnel	-1 800			
Total	-206 010	-	-	-

Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Les honoraires du Commissaire aux Comptes payés sur l'exercice s'élèvent à 2 300 € TTC.

Autres Informations :

Effectif moyen :

Pas de salariés.

Engagements donnés ou reçus :

Donnés : Néant

Reçus : Néant

Engagement Retraite :

Le montant des engagements en matière de retraite n'a pas été retranscrits dans la présente car celui-ci est non significatif.

PACIFIC HOLDING SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 11.350.000 euros
Siège social : 62 impasse des Trois Pointes, Parc d'activités de La Tour de Lauzard
34980 Saint-Gely-du-Fesc
RCS Montpellier 819 139 882

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

ADVOLIS
38, avenue de l'Opéra - 75002 PARIS
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

LINK AUDIT
3, rue de l'Industrie - 34880 LAVERUNE
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Montpellier

ADVOLIS
38, avenue de l'Opéra - 75002 PARIS
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

LINK AUDIT
3, rue de l'Industrie - 34880 LAVERUNE
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Montpellier

PACIFIC HOLDING SAS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux associés de la société Pacific Holding,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Pacific Holding relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable décrit dans la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels relatif à la décision de cessation d'activité et de dissolution de votre société, qui a conduit à présenter les comptes annuels en valeurs liquidatives.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure de contrôler l'exactitude des informations relatives aux délais de paiement des créances clients et dettes fournisseurs prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce, les systèmes d'information de la société ne permettant pas de disposer nativement de ces informations.

Par ailleurs, nous vous signalons que la société n'a pas été en mesure d'approuver les comptes annuels 2022 dans le délai raisonnable de 6 mois suivant la date de clôture.

De plus, compte tenu de la transmission tardive d'éléments de documentation, nous n'avons pas été en mesure de respecter le délai statutaire de communication de notre rapport de 5 jours préalablement à la tenue de l'organe d'approbation des comptes.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 14 décembre 2023

Les commissaires aux comptes

ADVOLIS

Signé électroniquement le 14/12/2023 par
Damien BOURG



Damien BOURG

LINK AUDIT

Signé électroniquement le 14/12/2023 par
Benoit Sartre

Benoit SARTRE

SAS PACIFIC HOLDING

62 Impasse DES TROIS POINTES 34980 SAINT GELY DU FESC FRANCE

Exercice du **01/01/2022** au **31/12/2022**

- SOMMAIRE -

PACIFIC HOLDING

du 01/01/2022 au 31/12/2022

Comptes annuels

Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Bilan actif détaillé	8
Bilan passif détaillé	9
Compte de résultat détaillé	11

Annexe comptable

Annexe au bilan et compte de résultat	14
---------------------------------------	----

COMPTES ANNUELS

- BILAN ACTIF -

PACIFIC HOLDING

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations	11 450 000	11 450 000		
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	11 450 000	11 450 000		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	3 972 572	3 972 572		
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 972 572	3 972 572		
TOTAL ACTIF GENERAL	15 422 572	15 422 572		
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

- BILAN PASSIF -

PACIFIC HOLDING

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 11350000)	11 350 000	11 350 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	139 688	139 688
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	26 174	26 174
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-15 566 855	-15 351 413
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-206 010	-215 443
Situation Nette	-4 257 004	-4 050 993
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-4 257 004	-4 050 993
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 779	2 779
Emprunts et dettes financières divers (3)	4 229 206	4 024 172
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 318	17 142
Dettes fiscales et sociales	8 700	6 900
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	4 257 004	4 050 993
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL		
Renvois :		
(1) Dettes :		
	à Plus d'un an	
	à moins d'un an	
	4 257 004,00	4 034 894,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

- COMPTE DE RESULTAT -

PACIFIC HOLDING

du 01/01/2022 au 31/12/2022

			Total	N-1
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				4 200
Autres produits			104	
Total des produits d'exploitation I (1)			104	4 200
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)			2 760	21 449
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provi...				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov...				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux p...				
Autres charges				
Total des charges d'exploitations II (2)			2 760	21 449
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-2 656	-17 249
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...				
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)				

- COMPTE DE RESULTAT -

PACIFIC HOLDING

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Total	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)	201 554	191 294
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	201 554	191 294
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-201 554	-191 294
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-204 210	-208 543
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels VI		
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 800	6 900
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VII	1 800	6 900
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	-1 800	-6 900
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	-206 010	-215 443
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

ANNEXE COMPTABLE

PACIFIC HOLDING

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 0€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte nette comptable de -206 010€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022

. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

La société PACIFIC HOLDING étant la holding d'une entité en procédure de liquidation, les comptes annuels ont été arrêtés en valeur liquidative conduisant à déprécier les actifs sur la base de leur valeur réalisable.

Informations relatives au bilan

ACTIF

Immobilisations

Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue

. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Fond Commercial	-	-	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Incorporelles (I)	-	-	-	-	-	-
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	-	-	-	-	-	-
Total Général (I + II)	-	-	-	-	-	-

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

Immobilisations Financières	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation n	Acquisition n	Virements s	Cessions / Rebuts	
Participations évaluées selon méthode équivalence	-	-	-	-	-	-
Autres participations	11 450 000	-	-	-	-	11 450 000
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts & Autres Immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Total Général	11 450 000	-	-	-	-	11 450 000

Amortissements :

Amortissements	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Amortissement	Amortissement	
Incorporelles	-	-	-	-
Corporelles	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Durées d'amortissement :

Immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire / Dégressif	20 à 50 ans
Matériel et Outillage	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Matériel de Transport	Linéaire / Dégressif	4 à 5 ans
Matériel de Bureau	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire / Dégressif	10 ans
Installations générales	Linéaire / Dégressif	10 à 20 ans

Dépréciations :

Dépréciation Actif Immobilisé	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Dépréciation	Dépréciation	
Incorporelles	-	-	-	-
Corporelles	-	-	-	-
Financières	11 450 000	-	-	11 450 000
TOTAL	11 450 000	-	-	11 450 000

Dépréciation Actif Immobilisé	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Dépréciation	Dépréciation	
Stocks et encours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Actifs	3 972 572	-	-	3 972 572
TOTAL	3 972 572	-	-	3 972 572

Produits à Recevoir :

Produits à Recevoir		Montant
Intérêts Courus	Immobilisations Financières	-
	Participation Groupe	-
	Participation Hors Groupe	-
	Clients	-
	Associés	-
	Valeurs Mobilières de Placement	-
Autres Produits	Facture à Établir	-
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	-
	Personnel	-
	Sécurité Sociale	-
	État	-
	Divers	-
Total		-

État des Créances :

ETAT DES CREANCES		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		-	-	-
Clients douteux ou litigieux		-	-	-
Autres créances clients		-	-	-
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée		-	-	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
	Divers	-	-	-
Groupe et associés		3 972 572	3 972 572	-
Débiteurs divers		-	-	-
Charges constatées d'avance		-	-	-
Totaux		3 972 572	3 972 572	-

VALEURS MOBILIÈRES

Valeurs Mobilières de Placement	N	N - 1
Valeurs Mobilières de Placement	-	-
Banques	-	-
Total	-	-

PASSIF

Capitaux propres :

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	11 350 000	1,00
Actions ou parts émises pendant l'exercice	0	
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		0
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	11 350 000	1,00

Provisions pour Risques et Charges :

PROVISIONS	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immos	-	-	-	-
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	-	-	-	-
Provision pour charges soc. et fisc. sur congés à payer	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-
TOTAUX	-	-	-	-

État des Dettes :

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	+ 1an, 5 ans au +	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine	2 779	2 779	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	16 318	16 318	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
T.V.A.	-	-	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	8 700	8 700	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	4 229 206	4 229 206	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	4 257 004	4 257 004	-	-

Charges à Payer :

Charges à Payer :		Montant
Congés payés	Congés payés	-
	Charges sociales	-
	Charges fiscales	-
Intérêts Cœur	Emprunts et Dettes	-
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	-
	Banques	-
Autres Charges	Concours bancaires courants	-
	Factures à recevoir	13 680
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	-
	Organismes Sociaux	-
	Autres charges fiscales	-
	Divers	-
Total		13 680

Compte de Résultat :

Chiffre d'affaires :

		CA HT France	CA HT Export et intra-communautaire	Total
Marchandises		-	-	-
Production	Biens	-	-	-
	Services	-	-	-
Chiffre d'affaires total		-	-	-

Impôts sur les sociétés :

	Avant IS	Impôt Taux Réduit	Impôt Taux Normal	Résultat Net
Résultat Courant	-204 210			
Résultat Exceptionnel	-1 800			
Total	-206 010	-	-	-

Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Les honoraires du Commissaire aux Comptes payés sur l'exercice s'élèvent à 2 300 € TTC.

Autres Informations :

Effectif moyen :

Pas de salariés.

Engagements donnés ou reçus :

Donnés : Néant

Reçus : Néant

Engagement Retraite :

Le montant des engagements en matière de retraite n'a pas été retranscrit dans la présente car celui-ci est non significatif.